



Offre d achat signee

Par **Bound**, le **19/09/2021** à **15:59**

19/09/2021

J ai signé le 2 août2021 une offre d achat simple sans délai pour signer le compromis chez le notaire juste le prix de la maison sans clauses suspensives . Depuis le 2 août 2021.Je n' ai plus de nouvelles de l acquéreur après plusieurs SMS . Quel est le délai legal pour signer le compromis de vente chez le notaire sinon comment annuler la vente sans voie de justice car cela me bloque pour d autres futurs acheteurs.

Merci

Par **Bound**, le **19/09/2021** à **17:45**

Bonjour Yukiko

Merci pour votre réponse ce que je comptais faire mais je savais pas comment tourner ma lettre .Par contre est ce sûr que la vente sera caduque si elle ne me répond pas. Surtout que nous n avons pas fixer de délai pour signer le compromis chez le notaire nous n avons rien mis au sujet du compromis. Hélas nous avons accordé trop de confiance

Merci

Par **Bound**, le **20/09/2021** à **11:15**

Merci Yukiko pour votre réaction je vais de ce pas envoyer un recommandé et je vous tient au courant dans quelques temps

Merci